L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 6 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires un débit de café au Marché F ancais, au pied de la rue St-Philippe. S'adresser à Jean Jauanolou. 5 déc—2f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

F. Jahncke vs Thomas Hofer et Cassard & Triffel.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans — No 23,885 — En vertu d'un writ de fieri facias émis contre Thomas Hofer, à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 8 décembre 1893, à midi, au coin des rues Royale et Orléans, de la propriété décrite ci-après à savoir:

Le contenu du café connu sous le nom de Midway Plaisance.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
29 nov—29—déc 5 8

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Theresa Burge (ou Buche) Vve de Frederick Geht, alias Gale, alias Gaht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,518, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Wilsch, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 déc—6 11 16

Succession de Mme Agiaé Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B Trist, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6déc—6 10 15

Succession de Calixte Masquere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,910—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calixte Masquere, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6déc—6 10 15

John Calder & Co. et David R. Calder vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,056 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wm. Henderson et Léopold Loeb, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4déc—4 9 13

Succession de Mary Skillen, Veuve de Thos. McGinnis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,872—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius G. Manske, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3déc—3 7 12

Succession de Esther N. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,870—Division D—Attendu que Chas. Wolf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esther N. Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme C. S. Burt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,519—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. S. Burt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
2déc—2 6 10

Succession de E. M. Rusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. W. Moffett et Robert E L. Rusha, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 déc—2 6 10

Succession d'Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D.—Attendu que Mme Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2déc—2 6 10

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Attendu que Miss Sarah Taylor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Short, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30nov—30 déc5 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,541—Division D.—Ordre de Cour—F. R. Matthews & Co vs leurs créanciers—Aux créanciers de F. R. Matthews & Co et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut: Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de F. R. Matthews & Co., insolvables dans cette affaire, a été ordonnée et convoquée pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire à son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, commençant JEUDI, 14ème jour de décembre 1893, dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété foncière rendue dans cette affaire.

Par ordre de
L'Hon. N. H. RIGHTOR, Juge.
Bureau du Greffier, Cour Civile de District. Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
29 nov—29—déc 6 14

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 626—Division A—Frederick Meier vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Frederick Meier soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire public en cette ville, commençant le 19me jour de Décembre 1893, à 11 heures A. M.; dans le but d'élire un syndic, voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que O. B. Ransom, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle et jusqu'à un nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre sa personne, ainsi que ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1893.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 nov—31 au 19 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 116—Division B.—W. T. Leibrook vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de William T. Leibrook soit convoquée et tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire en son bureau, No 23 rue du Camp en cette ville, le MARDI, 26me jour de décembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété cédée et des biens appartenant au dit insolvable et icirendu.

Nouvelle Orléans, 22 novembre 1893
(Signé) FRED. D KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
24 nov—31 au 26 déc

Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 DECEMBRE—CLASSE No 388
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
47	46	41	72	65	71	13	33	52	63	51	53	59

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur résultat dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 décembre 1893—4 heures P. M
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages peuvent être vus en tout temps dans [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions.....................$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons fac-similé de nos signatures

[signatures]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Pres La.Nat.Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$150,000, soit		$150,000
1 Lot de..	40,000,...		40,000
1 Lot de..	20,000,....		20,000
1 Lot de..	10,000,....		10,000
2 Lots de..	5,000,.....		10,000
5 Lots de..	2,000,.....		10,000
25 Lots de..	600,......		15,000
100 Lots de..	400,.....		40,000
200 Lots de..	200		40,000
300 Lots de..	120,......		36,000
500 Lots de..	80,......		40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $200, soit.......		$20,000
100 Lots de...$120, ...		12,000
100 Lots de $80, ...		8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $40, soit......		$39,960
999 Lots de $40, ..		39,960
3,434 Lots se montant à....		$538,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES, sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance à un lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'attrait d'une filature.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues North Peters [anciennement Levée], St-Ferdinand, Chartres et Montégut, deux desquels sont désignés comme les terrains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade rue St-Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et autres et l'autre terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Pilié & Communy, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix DeArmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a une profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune audit terrain et à d'autres; il s'étend à quarante-six pieds sept pouces et une demi ligne et de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les engins, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Filature contenues sur les lieux et consistant de tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéfices et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Termes et Conditions:

I. L'acquéreur paiera comptant

1° La réclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant entier des dits bons hypothécaires et de tous les coupons-intérêt.

3° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant, à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous dus le 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs le 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quelque sorte, qui sont situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Pitt, Prytanée et Berlin, désignés comme lots A et B sur une esquisse faite par D. M Brosnan député voyer de la ville, à la date du 30 mai 1889 et annexée à un acte de vente par la succession de Veuve Joseph Allen, une interdite, à Edwin T. Merrick Jr, passé pardevant James Simeon, un notaire public en cette ville, daté le 18 avril 1890 lesquels dits lots mesurent, d'après la dite esquisse comme suit, à savoir: Le lot A mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt et le lot B est contigu au dit lot A et mesure quarante deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la première profondeur, à laquelle dite profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds trois pouces et à ensuite une autre profondeur de trente pieds et mesure cinquante-sept pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne du fond, les dits lots A et B étant composés des lots cinq, six, sept et huit sur un plan de A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1869, et mesurant comme suit:

Le lots cinq, six et sept sont contigus et ont chacun vingt huit pieds et sept pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt-sept pieds de profondeur; le lot No sept formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, sans améliorations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Succession de Wm. B. Ringrose vs Carrie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 décembre 1893, à 11:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt No 37 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un fort lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 nov—24 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur.

Succession de W. B. Ringrose vs Nellie Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 4?,352—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, 7 décembre 1893, à 10:30 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un fort joli lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un ilet de terre faisant face à la rue Canal avec les améliorations.

D. Einsiedel vs Crescent City Athletic Club,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,821.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Douane et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose de vingt-neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B. 148, fol. 118

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme Mary R. Palmes vs Mme M. C. Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,390.—En vertu d'un plurias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI 7 décembre 1893, à 10.30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—24—1 7 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR FOURTON & FISCHER.

Un charmant Cottage-Résidence,

Dans un voisinage choisi.

Le Joli Cottage Simple,

No —— rue St-Pierre, près Galvez.

Confortablement subdivisé, site bien habité, près des marchés, des Ecoles et des Eglises, et entouré de charmantes Résidences Modernes.

IL SERA VENDU A L'ENCAN, le MERCREDI, 6 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an; 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J V. Guillotte notaire; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

FOURTON & FISCHER, Encanteurs.
5 déc—5 6

PAR ALBERT PAUL.

Une Chance Exceptionnelle

Pour Placement Sûr et Permanent,

Cette Bonne Maison Double,

Avec Dépendances dans le Fond,

Nos 133 et 133 1/2 Conti, près Bourgogne,

Location Centrale, à Proximité de tous les Agréments et Rapportant $30 par Mois.

Sera vendue à l'enchère, MERCREDI, le 6 décembre 1893, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé.

Conditions.—Moitié comptant, balance à 1 an, 8 0/0 d'intérêts.

Acte de vente pardevant J. R. Legier, notaire. Dépôt de 10 0/0 à la vente.

ALBERT PAUL, Encanteur.
29 nov—29—déc 6

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 29 rue Miro, et Six Actions du People Homestead Association.

Succession de Joséphine Fryer.

No 40,585 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 3 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, Division D, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan,

1° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, désigné par le No 25 sur un plan de F. W. Tourné, en date du 24 novembre 1871, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 41 du livre de plans No 7, lequel terrain mesure 27 pieds de façade rue Miro, sur 162 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres, galerie, etc.

2° **Six actions de la People's Homestead Association,** de la série 8, livre No 100 de la valeur au pair de $200, chaque action; lesquelles actions ont droit à un crédit en paiements faits et dividendes déclarés de $343—Ensemble avec tous les droits, avantages et privilèges y attachés ou relatifs à la création des dites actions.

Conditions—Les certificats d'actions payables comptant. Les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à crédit de un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque du vendeur privilège et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, 10 pour cent de dépôt comptant.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er déc—1 6 13 20 27—3 14 jan

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions Populaires à l'encan.

Quatre-vingt seize actions du Fonds capital de la Compagnie d'éclairage électrique Louisiana, Limited.

ACTIONS PLEINEMENT PAYÉES.

Succession de John Nelson et de son épouse.

Par ordre de la Cour Civile de District.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale en vertu de deux ordres séparés de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, et à la requête de toutes les parties intéressées, un des ordres signé par le juge Geo. H. Théard de la Division E, en date du 24 novembre 1893 pour le compte de la succession de Mme John Nelson, do sier No 40 177, et l'autre par le juge N. H. Rightor, Division D, en date du 28 novembre 1893, pour le compte de la succession de John Nelson, dossier No 33 625, tous deux décédés, à l'encan il sera vendu:

89 actions du **fonds-capital préféré** de la Louisiana Electric Light and Power Company de $100 chacune pleinement payées portant 6 0/0 d'intérêt annuel, amplement garanties.

7 actions du **fonds-capital préféré** de la Louisiana Electric Light Company de $100 chacune, pleinement payées, portant 6 0/0 d'intérêt annuel, amplement garanties.

9 actions du **fonds-capital** de la H. Oertling Hardware Company Limited, de $25 chacune, pleinement payées

Conditions—Comptant avant le transfert.
3 déc—3 6 10 au 13

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION
—DE—
Isaac Fleming.

No 35,813.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 2 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite savoir—

1° **Un certain terrain** avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Prytanée, Marengo et Constantinople désigné par le No 16 sur un plan de devis annexé à un acte passé pardevant Chas Stringer notaire en cette ville, en date du 24 avril 1867. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° **Un certain terrain** situé dans les mêmes district et carré et attenant à la propriété précédemment décrite, désigné par le No 17 sur le susdit plan. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant; et les acquéreurs doivent assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 nov—18 25—déc 2 9 16 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI
Cottage en bois élevé
—ET—
LOTS POUR BATIR

Sur la rue des Champs-Elysées.

Succession de Mme Mary A. Roche.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,297.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 novembre 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le joli cottage élevé en bois,** retiré de la rue, ayant large galerie, corridor, cinq grandes chambres, dépendances, etc. dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Johnson, Français et Prieur. Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, dans son livre de plans No 7, page 27, et mesurent chacun, conformément au dit plan 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 123 pieds, entre lignes parallèles.

2° **Un certain lot de terre** dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5 sur le susdit plan et mesure conformément 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 123 pieds, entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 6 sur le susdit plan, et mesurant 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le même district et ilet désigné par le No 11, sur le dit plan mentionné et mesurant conformément, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson, sur 159 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° **Un certain lot de terre,** touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 12, sur le susdit plan, et mesurant 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes entre lignes parallèles.

6° **Un certain lot de terre,** situé dans le même district et ilet, désigné comme lot No 23 sur le susdit plan et mesure conformément 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes entre lignes parallèles.

7° **Un certain lot de terre,** touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 24 sur le susdit plan, et mesurant conformément 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes entre lignes parallèles.

La propriété ci dessus est dans un voisinage progressif, près du chemins de fer.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, les actes devant contenir les assurances, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, clauses usuelles de garantie et les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumeront les taxes d'Etat de 1893 en sus du prix d'adjudication. Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 nov—11 18 25—déc 2 9 13

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION
—DE—
JUNIUS HART.

No 40,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 4 décembre 1893 et à moi adressé je procéderai à la vente, au local No 191 rue CANAL, COIN BOURGOGNE, le LUNDI 18 décembre 1893, des biens mobiliers, à savoir—

Un lot de pianos, instrument de musique, installations, etc., conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
5 déc—5 10 17 18

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
Propriétés Foncières de Valeur, Cottages et Maisons de Résidence à deux étages dans les Premier et Sixième Districts.

Nos 295 et 297 rue Carondelet, entre les rues Calliope et Clio.

No 173 rue Clio, entre Carondelet et Baronne.

Le cottage simple No 120 Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance.

No 180 rue Clio, entre les rues Baronne et Carondelet;

—ET—

Le cottage simple, coin des rues Laurel et Toledano.

Toutes propriétés rendant de jolis loyers.

Succession de Mme Elisabeth Reilly.

No 38,220—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. A crédit.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu dans l'affaire ci dessus, le 2 novembre 1893, et signé le 8 novembre 1893 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Carondelet, Clio, Calliope et Baronne, désigné par le No 1 sur un plan de E. Surgi et A. Persac, le 1er mars 1860 déposé en l'étude de Félix Percy ancien notaire, numéroté 2 dans son livre de plans. Le terrain mesure, au pied américain, 32 pieds 2 pouces de façade rue Carondelet sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit terrain comprennent un cottage double à un étage avec mansardes, portant les Nos 295 et 297 rue Carondelet; il y a un toit en ardoises, quelque 10 chambres; donne un bon loyer.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Clio, Calliope, Carondelet et Baronne, mesurant 33 1/3 pieds de façade rue Clio sur 159 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine: le tout plus ou moins, et conformément au plan annexé à un acte passé pardevant H. J. Castell, ancien notaire le 12 mars 1874

Les améliorations sur le dit terrain comprennent la maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 173 rue Clio, retirée de la rue, à galeries devant et de côté et 12 chambres, etc.; donne un loyer de $360 par an.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Clio, Erato, Carondelet et Baronne, désigné par le No 3 du dit carré sur un plan de Hedin & Schaarbaum, le 24 janvier 1854, déposé en l'étude de Jas Graham, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 26 pieds de façade rue Clio, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné à l'arrière par une allée de 4 pieds de large dont l'usage est commun avec d'autres terrains.

Les améliorations sur le dit terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, couvert en ardoises, ayant 8 chambres désignée par le No 180 de la rue Clio. Elle donne maintenant un loyer de $240 par an.

4° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 2?2 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Magazine et Constance, mesurant 31 pieds 9 pouces de façade avenue Napoléon sur 150 pieds de profondeur. Le dit morceau de terre se compose du terrain No 9 et d'une partie des terrains Nos 17 et 18 sur le dit carré d'ilet.

Les améliorations sur le dit terrain comprennent le cottage simple portant le No 120 de l'avenue Napoléon. Il est retiré de la rue, a une galerie devant, corridor de côté, 5 chambres, etc., donne un loyer de $180 par an.

5° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Toledano, Laurel, Annunciation et l'avenue de la Louisiane, désigné par la lettre C, sur un plan de T. Brosnan, député-voyer de cette ville, en date du 7 mai 1889. Le dit terrain forme le coin des rues Toledano et Laurel, et mesure d'après le dit plan 25 pieds 10 pouces de façade rue Toledano, et même largeur sur la limite de derrière, par 115 pieds de façade rue Laurel de 115 pieds entre lignes parallèles

Les améliorations sur ledit terrain comprennent le cottage simple ayant une galerie de côté, 4 chambres, etc., formant le coin des rues Toledano et Laurel et portant le No 66 de la rue Toledano.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs ou de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, lien et privilège sur la propriété vendue, ainsi que toutes les clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes taxes dues et exigibles pour cette année 1893 en sus du montant de l'adjudication; et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de la vente. Les acquéreurs de la propriété de l'avenue Napoléon assumeront le paiement du pavage en Rosetta Gravel. Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 nov—11 12 18 25 22 29—déc 6 13

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Succession de Françoise Marie St-Blancat, femme de François Carrazé.

Vingt-deuxième Cour Judiciaire de District de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St-Bernard—No 394.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur, bureau Nos 40 et 42 rue Royale—Il sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. E. Livaudais, juge de la susdite Cour, signé le 19 octobre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Huit certains lots de terre,** avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 80, borné par les rues Tricou, Delaronde, Hancock et Chartres, les dits lots sont désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, et mesurent comme suit:

Les lots 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 29 pieds 3 pouces de face à la rue Tricou, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Tricou et Chartres; les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres sur 134 pieds 10 pouces de profondeur, mesure américaine.

2° **Deux certains lots de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le même ilet que ci-dessus (No 80), borné par les rues Hancock, Tricou, Chartre et Delaronde, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19, et mesurent ensemble 65 pieds de face à la rue Hancock sur 106 pieds de profondeur.

3° **Un certain lot de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 107, borné par les rues Tricou, Chartres, Deléry et Royale, désigné par le No 1, et mesurant 28 pieds de face à la rue Tricou sur 102 pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à un an de crédit payable en un ou plusieurs billets de l'acquéreur garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées à l'administrateur de la succession; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 nov—19 26 déc 3 10 17 20

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

Avis

Est ici donné, conformément à l'article Sept de la charte du club Athlétique d'Alger, qu'il y aura une réunion des actionnaires au local du Club, samedi, 16 décembre 1893, à sept heures et demie du soir pour prendre en considération telles affaires qui pourront être soumises à leur considération.

JNO. A. BARRETT, Secrétaire,
Alger, 14 novembre 1893.
16nov—16 23 30—déc 6 15

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!
CAPITALISTES
— Qui Veulent —
INVESTIR
—ET—
SPECULER!

GRANDE

Vente sans Réserve
— DE —
Propriétés Foncières

Bien Situées et Excesssivement Désirables.

SPLENDIDES PLACEMENTS
— DANS —

La Partie la plus Prospère et qui Prend Journellement de la Valeur dans le

SIXIÈME DISTRICT,
— SUR LES —

Avenues State et Nashville,

Immédiatement dans le Fond du Parc Rosa et de l'Avenue St-Charles,

— A Proximité des —

Rapid Transit Electric Car Lines.

Ce Splendide Ilet de Terre,

BORNÉ PAR

l'avenue State, les rues Laurel et Patton et la ligne de Bertheville, dans la partie qui s'améliore rapidement et le district bien bâti, et avec double ligne de chars en face

La propriété améliorée et centralement située,

Nos 238 et 238 1/2 Avenue Tulane,

Entre Remparts et Bassin, à proximité immédiate de l'édifice nouvellement bâti, connu comme la nouvelle bâtisse des Cours.

A l'encan, avec des conditions faciles et long paiement.

Succession d'Aspasie Eulalie LaVillebeuvre,

VEUVE DE SAMUEL JARVIS PETERS, JR.

No 39,977—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 13 décembre 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 novembre 1893, rendu dans la succession ci dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° **La propriété de valeur et centralement située,** et bien améliorée Nos 238 et 238 1/2 Avenue Tulane, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune ou avenue Tulane, Gravier, Remparts et Bassin. Le lot est désigné par la lettre E, de l'ilet No 299, conformément à un plan fait par A. de Armas, voyer, en date du 6 mai 1851, et annexé à un acte de séparation des héritiers de John Cran LaVillebeuvre, exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, mesurant 38 pieds 11 pouces de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de 80 pieds. Le dit lot est composé de tout l'original du lot C acquis par J. U. LaVillebeuvre de A. Hinton, conformément à un acte passé pardevant A. A. Baudoin, notaire, le 17 juillet 1851 et est composé de la balance du lot original No 6 (11 pieds 11 pouces sur 80 pieds) et aussi une portion de terre immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite le dit portion de terre mesurant sur la ligne qui la sépare du lot "E" premièrement décrit 38 pieds 11 pouces; puis 13 pieds 8 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Remparts et faisant face à la rue Gravier, puis 38 pieds 9 pouces 8 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Remparts et finalement 22 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Remparts et aboutissant vers la rue Commune ou avenue Tulane; ou le comprendra mieux en se référant à un plan mentionné de A de Armas. La dite portion de terre est le reste du lot original "F", sur le dit plan de A. de Armas.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à un étage avec une bâtisse à deux étages à l'arrière, connue par les numéros municipaux 238 et 238 1/2 Avenue Tulane, contenant huit chambres en tout, une cour derrière, citerne, etc.

A un ilet seulement de la rue du Canal, dans le voisinage immédiat de la nouvelle maison de cour et dans le centre commercial, ces deux maisons sont actuellement bien situées et recommandées pour des placements sûrs et permanents.

2° **Ce splendide et élevé carré de terrain** avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 10, borné par les rues State, Market (maintenant Laurel) et Patton (autrefois Union) et la ligne de Bertheville

Le dit carré contient vingt lots, numérotés de un à vingt inclusivement, et mesure 300 pieds de face à l'avenue State, 260 pieds et demie de ligne de front à la rue Laurel, 263 pieds 3 pouces 1/2 de face à la rue Patton, et 300 pieds sur la ligne de division de Bertheville. Le tout subdivisé comme par le plan de J. F. Braun et Cie, constituant un des plus désirables carré de terrains vacants à acheter dans le sixième district. Une double ligne de chars sur le devant. Une localité plus désirable pour des résidences de choix ne peut être trouvée.

Derrière l'avenue St-Charles.

3° **Cette magnifique propriété vacante** sur l'avenue State, entre l'avenue St-Charles et la derrière de la ville, immédiatement en arrière du "Rosa Park", étant une part du lot No 21, compris entre le lot No 22 et la prolongation de la rue St-Patrick, et tous les lots Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32, et une partie du lot No 33. Une partie du lot No 33 et une partie du lot No 34, formant maintenant la rue St-Denis.

Voir le plan de MM. John F. Braun & Co. pour la distribution et les dimensions détaillées. Ces splendides lots de terre font face à l'avenue State et sont situés dans le sixième district de cette ville, autrefois Bloomingdale, paroisse Jefferson, désignés comme ci dessus numérotés sur un plan fait par W H. Williams, voyer, daté du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté pardevant C. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881. Les lots 22 à 32 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue State sur une profondeur moyenne d'environ 182 pieds, s'étendant sur la partie inférieure de la ligne de Bloomingdale et la partie supérieure de la ligne de Hurstville.

Voir le plan à la Bourse pour les dimensions détaillées.

4° **Ce désirable et bien situé carré de terrain,** avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le sixième district de cette ville, autrefois Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 68, borné par l'avenue Nashville, les rues St-Patrick, St-Denis et la ligne de division de Bloomingdale.

Le tout subdivisé en vingt beaux lots à bâtir, comme montré sur le plan de J. F. Braun et Cie, lequel à voir pour les dimensions détaillées.

N. B.—Les propriétés troisièmement et quatrièmement décrites ci dessus sont situées immédiatement derrière la propriété du "Rosa Park" et sont à proximité de la ligne de chars électriques de l'avenue St-Charles. Elles sont des sites à bâtir excessivement désirables pour y installer des résidences de choix.

5° **Onze splendides lots de terre** sur l'avenue State, entre l'avenue St-Charles et en arrière de la ville, situés dans le sixième district de cette ville, anciennement Bloomingdale, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 et 78, conformément à un plan de W. H. Williams, voyer, en date du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. LaVillebeuvre, exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, et mesurant, chacun, 30 pieds de façade avenue State, sur des profondeurs s'étendant jusqu'à la ligne inférieure de Bloomingdale et la ligne supérieure de Hurstville une distance moyenne d'environ 160 pieds. Voir le plan dressé par J. F. Braun et Cie, affiché au lieu de la vente, pour le détail des dimensions.

6° **Ce carré de terre très désirable et naturellement très élevé,** situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 80, borné par l'avenue Nashville, les rues Long et Breslau et la ligne de division de Bloomingdale, subdivisé en vingt beaux, vastes terrains convenables pour y bâtir, selon un plan de messieurs J. F. Braun & Cie., affiché au lieu de la vente. Ce carré a une façade totale de 300 pieds Avenue Nashville, sur environ 268 pieds de profondeur et de façade sur chacune des rues Long et Breslau.

Les propriétés ici décrites en cinquième et sixième lieu sont contiguës l'une à l'autre et forment un corps de terre compact, s'étendant de l'avenue State à l'avenue Nashville, ainsi offrant au spéculateur l'occasion d'acheter un vaste morceau de terre capable d'être avantageusement subdivisé.

7° **Onze autres terrains de choix** avenue State, entre l'avenue St-Charles et l'arrière partie de la ville, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Bloomingdale paroisse Jefferson, désignés par les Nos 90 91, 92, 93, 94, 95 96, 97, 98 99 et 100, conformément à un plan de W. H. Williams, voyer, en date du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

Chacun des susdits terrains (de Nos 90 à 100 inclusivement) a une façade de 30 pieds sur l'avenue State, et des profondeurs en moyenne de 150 pieds, s'étendant sur toute la profondeur jusqu'à la limite inférieure de Bloomingdale, et la limite supérieure de Hurstville. Voir plan à la Bourse pour le détail des dimensions.

8° **Ce beau et vaste carré de terre,** touchant aux onze terrains ci-dessus décrits, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 86, borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavigne et la ligne de division de Bloomingdale, ayant vingt grands terrains de choix convenables pour y bâtir, subdivisés selon un plan de MM. J. F. Braun & Cie., affiché au lieu de la vente. Ce carré a une devanture totale de 300 pieds de l'avenue Nashville, sur environ 268 pieds de chaque côté des autres rues.

9° **Ce vaste carré de terre de choix,** situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ayant vingt beaux et vastes terrains mesurant, chacun, 36 pieds de façade avenue Nashville et rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi que le démontre plus explicitement un plan de MM. J. F. Braun et Cie, affiché au lieu de la vente.

Les onze terrains (de Nos 90 à 100, inclusivement) et les carrés Nos 86 et 87 forment un morceau de terre continu, s'étendant de l'avenue State à la rue Arabella, offrant au spéculateur ou au capitaliste l'occasion d'acheter "en masse".

10° **Un autre certain carré de terre désirable** situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 116, borné par les rues De Armas, Breedlove et Jefferson, et la limite de Burtheville, subdivisé en seize terrains, selon un plan de MM. J. F. Braun & Cie que l'on doit voir pour le détail des dimensions

N. B.—Ces splendides carrés d'ilets et propriétés inoccupées sont des terres élevées, bien ombragées et exceptionnellement bien situées soit pour bâtisses et résidences de premier ordre ou pour spéculation, car ils sont immédiatement en arrière du "Rosa Park" et à proximité des avenues St-Charles et Henri Clay. Ils sont d'un accès facile aux chemins de fer électriques de rapide transit construits et à l'état de projet. Certainement susceptibles d'une grande augmentation de valeur dans un prochain avenir, attendu qu'elles font face principalement à de belles et larges avenues, une desquelles est déjà améliorée par un chemin coquillé. Des améliorations du meilleur genre ont constamment été faites dans leur direction au cours des derniers mois, quelques unes de nos plus belles résidences ayant été récemment érigées dans leur voisinage immédiat.

11° Un certificat de la Compagnie d'Assurances du Sun de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Conditions :

Pour le certificat, comptant; et pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; pour le recouvrement des billets; polices d'assurances transférées et les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 nov—9 15 22 29—déc 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE-RESIDENCE,

No 566 rue Baronne,

Entre la rue Philip et l'avenue Jackson,

Succession de Henri de Bruys.

No 37,278—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Encanteurs—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le — novembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage résidence simple en bois nouvellement bâti et reculé en arrière, No 566 rue Baronne, retiré du trottoir et ayant galerie devant, salons avec arches, salle à manger, cuisine et de spacieuses chambres à coucher bien ventilées, hangar, citerne, arrière cour, etc. La propriété est décrite comme un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, à l'ilet est borné par les rues Baronne Dryades, Philip et Jackson étant la portion supérieure, ou la portion la plus rapprochée de la rue Philip, d'une grande portion de terre, composée de plusieurs lots désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, daté le 13 juillet 1872, et déposé au bureau de Jos. Cohn, ex-notaire en cette ville laquelle dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 28 pieds de face à la rue Baronne sur 156 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, dans un voisinage tranquille et raffiné avec tous les conforts possibles à proximité, cette belle résidence se recommande à ceux qui sont à la recherche d'un entourage confortable et agréable

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un, ou un et deux ans de crédit au gré du dit acquéreur, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, et garantis par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur aura à payer les 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du dits billets en cas de procédure; au cas où l'on devrait intenter un procès pour recouvrer le montant des dits billets, qui devra être garanti par le dit privilège et hypothèque. Les améliorations devront être assurées jusqu'à paiement des dits billets, et transférées à la police d'assurance au détenteur des billets, et il déposera dix pour cent au moment de l'enchère pour garantir la vente complète par un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, Esq. aux frais de l'acquéreur.
16nov—16 22 29—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six lots contigus de choix,

Coin Camp et Bordeaux.

Succession de John Morgan Hall et d'Ann Eliza Childs, sa femme.

No 36,849—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 juin et 8 novembre 1893, et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Bordeaux désignés sur les livres des assesseurs de cette ville par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les dits lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 touche aux dits lots ci-dessus décrits dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles dans un voisinage progressant constamment, à proximité de chemin de fer. Ces lots de choix sont convenables pour bâtir une ou plusieurs maisons.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 15 22 29—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Sun, de la ville de la Nouvelle-Orléans,

—AUSSI—

Le banc No 164, en l'Eglise Episcopalienne de la Trinité, de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Succession de John Theuer.

No 38,701—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 1er décembre 1893, et rendu dans la susdite succession—

1° **Vingt (20) actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Sun,** de la ville de la Nouvelle-Orléans

2° **Un (1) banc en l'Eglise de la Trinité,** de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 164, dans le plan des bancs de la dite église, ensemble avec tous les droits, privilèges, prérogatives, attachés au dit banc, et les charges et servitudes auquel il est sujet.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux. 2 déc—2 6 10 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Près de l'Avenue Esplanade,

Cottage-Résidence en Bois et un Magnifique

LOT SPACIEUX.

No 85 Grande Route St-Jean.

Succession de Julia Young, veuve de Charles Lewis.

No 38,005—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE. — G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau 177 rue de la Commune—MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 novembre 1893 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Ce cottage-résidence avantageux en bois, No 85 Grande Route St-Jean, retiré du trottoir, et ayant galerie devant, six chambres, citerne, hangars, cours devant et derrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 12 de l'ilet No ——, borné par la Grande Route St Jean, les rues Encampment, Sauvage et Florida, mesurant 30 pieds de face de chaque côté des rues Grande Route St-Jean et Florida, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et courant d'une rue à l'autre, dans un voisinage des mieux choisis et à une petite distance de l'avenue Esplanade et de la belle école nouvellement bâtie McDonough.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1893 en dessus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant Fred. Deibel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 nov—24 29—déc 6 13 20 27

QUEEN & CRESCENT
26 HOURS TO CINCINNATI — WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 11 DÉCEMBRE, A 11 HEURES,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et avariés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
6 déc— 155 rue de la Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Vieux Coin Bien Connu

Des rues Louisa et Nord Peters.

Bâtisse en granit, à deux étages, distribuée de façon à convenir pour magasin et résidence.

Le morceau de terre au coin des rues Union et Genius.

Veuve Adélaïde A. Guex et autres
—vs.—
Louis J. D'Aquin, individuellement et comme curateur de John Edgard D'Aquin, interdit, et de Jules J. D'Aquin, tuteur naturel des mineurs John Joseph, Anna, Jules Richard D'Aquin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,570.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 13 et 19 juin 1893 et d'un amendement au jugement rendu et signé le 27 novembre 1893 par l'Honorable Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans la susdite affaire la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Trois certains terrains,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le haut du Clouet (aujourd'hui Troisième District de cette ville) bornés par la **Voie Publique** ou la **Levée** (maintenant Peters), **Clouet, Louisa et Chartres,** désignés par les Nos 9, 10, 11 sur un certain plan de Joseph Pilié voyer de la Deuxième Municipalité daté le 24 février 1841, et annexé à un acte de vente par —— à Mme Pierre Bianchi des dits lots mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 9 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée) 25 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, sur 08 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée) sur 104 pieds 3 pouces et 6 lignes sur le côté qui touche au lot No 11, 109 pieds 2 pouces et 1 ligne sur le côté avoisinant du lot No 9 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, où il est borné par le lot No 8; le lot No 11 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** (anciennement rue de la Levée) 107 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Louisa, et courant parallèlement à la rue **Louisa,** 104 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 10 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond où il est borné par le lot No 8, le dit lot formant l'encoignure des rues **Louisa et Levée** (actuellement rue North Peters).

Les améliorations comprennent la bâtisse en granit à deux étages avec attic et une grande porte cochère faisant face aux rues **North Peters et Louisa,** distribuée au rez-de-chaussée de façon à servir de magasin avec vestibule et escalier, quatre chambres et vestibule à l'étage supérieur, bâtisse en brique au fond avec 6 chambres et un cabinet en face de la rue **Louisa,** à l'étage supérieur, trois citernes, 2 en bois et 1 en fer, lieux d'aisance, etc.

2° Une portion de terre au coin de l'ilet No 1057, compris entre les rues **Union, Génie, Français et Liberté,** mesurant environ 130 pieds de face à la rue **Union** sur environ 127 pieds de profondeur et face à la rue **Génie.**

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la partie de crédit, s'il y en a, à un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an, garantie par lien et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés améliorées de très grande valeur,

Et terrains dans le troisième district, près du marché St-Bernard et du Bayou St-Jean.

Rue Lapeyrouse, entre Claiborne et Derbigny, cottage à distance de la rue.

Terrain sur le Bayou St-Jean.

Terrain rue Bourbon, entre Dolhonde et Vertu.

Succession de Louise Aron, épouse de Frédérick Ney.

No 39,693—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 155 rue Commune—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 8 novembre 1893 et signé le 14 novembre 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir—

1° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lapeyrouse et Labarpe, et désigné comme le terrain No 3 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de P. E. Théard, notaire en cette ville; le dit terrain mesurant (mesure américaine) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Lapeyrouse; 35 pieds et 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 4; 75 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du terrain No 2; et une certaine portion du terrain adjacent au terrain ci-dessus décrit, étant la moitié d'un terrain désigné par le No 4 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, en date du 31 mars 1856, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, ladite portion de terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 89 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3, décrit ci dessus; 103 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 5 et 35 pieds et 6 lignes de large dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec deux chambres, galeries, salle à manger, cuisine, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

2° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Labarpe, Derbigny, Roman et Lapeyrouse, étant l'ilet No 22, lequel lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 20 mai 1847, déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire public en cette ville; le dit lot mesure (mesure américaine) 35 pieds 6 pouces de face à la rue Labarpe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance etc.

3° **Un lot de terre,** situé dans le Troisième District de cette ville, près de l'embouchure du Bayou St Jean, désigné par le No 4, sur un plan qui se trouve dans la possession de Alexander Milne et mesurant 30 pieds de face au Chemin Public sur le côté du dit Bayou St-Jean, sur une profondeur de 150 pieds plus ou moins, mesure française, borné sur le côté supérieur par le lot No 5, sur le côté inférieur par le lot No 3.

4° **Un lot de terre,** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 2 de l'ilet No 1,330 compris entre les rues Bourbon (anciennement Bagatelle), Dolhonde (anciennement Magistrat), Union et Vertu, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 5 juin 1871, le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18nov—18 22 29—déc 6 13 20.

PAR'OIDIUM

(Pas poison !)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le Par'oidium Extrait, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—3m

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 40,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

J. J. Lange & Bro. vs. Leurs Créanciers.

Grand et beau stock d'épiceries de fantaisie, magasin, installations, coffre-fort, etc.

PAR D. E. MORPHY. Encanteur—Il sera vendu JEUDI, 7 décembre 1893, à 10 1/2 heures A. M., au magasin No 217 rue Orléans, entre Robertson et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 novembre 1893, et à moi dirigé—

Tout le stock d'épiceries de famille, balances, installations de magasin, coffre-fort en fer, etc., livrés par les insolvables ci dessus nommés à leurs créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
24 nov—24 29—déc 6 7

Farine. Farine. Farine.

PAR D E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu pour compte de qui il appartiendra, MERCREDI, 6 décembre 1893 à 10 1/2 heures A. M., dans le Hangar à fruits No 13 de l'Illinois Central RR. rue Galennie.

1600 sacs farine en débarquement du bateau Yula.

Conditions—Rigoureusement comptant.
3 déc—3f

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante
—DE—
Terrains payant bien

Dans les Premier, Second, et Troisième Districts.

Cottages et Résidences à deux étages,

Sur Bourgogne, Quartier, Melpomène, Thalie, Champs-Elysées, Remparts et autres rues.

Tous rapportant de jolis revenus.

Aux enchères. A long termes.

Succession de Mme Wilhelmina Justus.

No 33 681.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 8 novembre 1893 et un ordre subséquent daté et signé le 1o novembre 1893 sera vendu aux enchères publiques, la liste suivante de propriétés de valeur, comme suit—

DEUXIÈME DISTRICT.

1° **Le cottage en briques à un étage,** avec toit en ardoises No 306 rue Bourgogne, au coin de la rue Quartier, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne Quartier Dauphine et Hôpital. Le lot est désigné par la lettre A sur un plan de E. Pilié le 12 octobre 1891 et mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes à la rue Bourgogne sur une profondeur de 67 pieds 4 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, 5 chambres, etc., pouvant servir de magasin et de demeure

2° **La résidence en briques à deux étages, No 126 rue Quartier,** dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Bourgogne et Dauphine. Le lot est désigné par la lettre B sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891 et mesure, en mesure américaine, 26 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Quartier sur une profondeur entre lignes parallèles de 31 pieds 11 pouces 5 lignes; le dit lot commençant à 67 pieds 9 pouces 4 lignes du coin des rues Quartier et Bourgogne. 4 chambres, toit en ardoises, etc.

3° **Le bâtiment en bois à deux étages,** No 101 rue Tréné, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Tréné, Maine, Toulouse et St Louis. Le lot est désigné par le numéro 5 sur un plan devant G de Armas le 7 mai 1857 et mesure environ 15 pieds 8 pouces de face à la rue Tréné sur environ 94 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles 11 pouces de largeur à l'arrière, par une largeur de 11 pouces, 3 chambres en haut et 3 chambres en bas près du Southern Brewery, etc.

4° **La résidence en briques à deux étages** No 36 rue Roman, dans le deuxième district dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Bienville et Douane. Le lot mesure 22 pieds de face rue Roman sur 47 pieds de profondeur, 4 chambres, toit en ardoises, etc.

PREMIER DISTRICT.

5° **Le cottage en bois à un étage** No 390 rue Melpomène, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Freret, Locust et Terpsichore. Le lot est désigné par le No 7, comme par le plan de C. J. Dunbar le 1er avril 1846 et mesure, en mesure américaine 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 127 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le bâtiment est à distance de la rue à 4 chambres, etc., à portée de tout

6° **Le cottage en bois à un étage,** coin des rues Thalie et Freret dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust. Le lot est désigné par le No 12, sur un plan de C. A. Hedin le 19 mai 1855, et mesure 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Thalie sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles 4 chambres, est près du marché Dryades, etc.

TROISIEME DISTRICT.

7° **La résidence en briques à deux étages et mansarde,** No 537 rue de Chartres au coin de la rue St-Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Presse et St Ferdinand. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 52 pieds 6 pouces rue St Ferdinand sur 120 pieds de profondeur et de façade à la rue de Chartres. Près de la gare du Queen and Crescent, autrefois connu comme le "Armbruster's Brewery"

8° **Le cottage en bois à un étage,** No 131 rue des Champs-Elysées au coin de la rue Remparts, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Remparts, St-Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre A sur un plan de E. Pilié, daté du 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 74 pieds 1 pouce 4 lignes, entre lignes parallèles, comprenant le lot No 1 et d'une petite fraction du lot No 2.

9° **Le cottage en bois à un étage,** No 133 rue des Champs Elysées, dans l'ilet borné par les rues des Champs Elysées Remparts, St-Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre B sur un plan de E. Pilié le 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 25 pieds 5 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur sur le côté vers la rue Remparts, de 74 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St-Claude 15 pieds 7 pouces, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue des Champs-Elysées 2 pieds 6 pouces, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Claude 3 pieds 5 pouces de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Marigny 4 pieds 6 pouces, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St-Claude 8 pieds 5 pouces, à sa jonction avec la seconde ligne, laquelle mesure 76 pieds 1 pouce 4 lignes.

Le dit lot étant à une distance de 25 pieds 9 pouces du coin des rues Remparts et Champs Elysées et est composé de la plus grande portion du lot original No 2.

Le cottage à cinq chambres, galerie, toit en ardoises, etc

10° **Le cottage-résidence No 497 rue Remparts,** dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Claude, Champs-Elysées et Marigny

Le lot est désigné par la lettre "C" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 23 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Remparts, sur une première profondeur, sur la ligne de côté la plus près de la rue des Champs Elysées de 41 pieds 4 pouces, auquel point le dit lot s'élargit de 2 pieds 6 pouces, et à une seconde profondeur de 3 pieds 5 pouces, de là il se rétrécit de 4 pieds 6 pouces, de là une troisième profondeur à la ligne de derrière de 6 pieds 5 pouces, et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 51 pieds 2 pouces, et une largeur sur la ligne de derrière de 21 pieds 4 pouces 4 lignes. Le dit lot étant à une distance de 74 pieds 1 pouce 4 lignes du coin des rues Remparts et Champs-Elysées et est composé des parties extrêmes de derrière des lots Nos 1 et 2.

Le cottage contient 4 chambres, a un toit en ardoises, etc.

Conditions de la vente:

Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans ou 1 an, le tout au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, sera garantie par des billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, les actes de vente devant contenir les clauses de garanties telles que 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas procès, transfert de la police d'assurance et le privilège de vendeur sur la dite propriété vendue en cas qu'un des acquéreurs ne choisisse pas de payer le tout comptant et que les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère comptant au moment de leur adjudication.

Les actes de vente, pardevant Frank Zengel, notaire, 49 rue du Camp, aux frais des acquéreurs.
11 nov—11 12 15 22 29—déc 6 13

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock entier de beaux vêtements et d'articles de toilette.

A CREDIT.

Liquidation de A. Meyers & Bro. Co., Limited.

Cour Civile de District—Division A.—No ——

PAR VINCENT & CIE.—En vertu d'un ordre de l Hon T. C. W. Ellis, en date du 24 novembre 1893, il sera vendu JEUDI, 7 décembre 1893, à 11 heures A. M., au Dixie Clothing Store, coin Canal et Passage de la Bourse, tout le fonds de vêtements et d'articles de toilette, consistant en partie de beaux casimirs, lainages, soie importés, beaux cheviots écossais, couleurs mixtes, unies et une qualité extra de costumes clay worsted importés en sacs et paletots; aussi une belle qualité de gilets de soie, et un assortiment complet de vêtements pour enfants et costumes de jeunes gens;

—Aussi—
—L'Installation.—
26 nov—26 29—déc 5 7

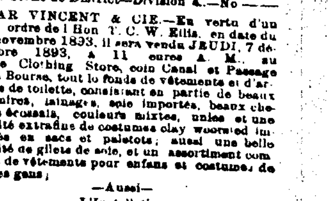

L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUV[illegible]
MERCREDI, [illegible]

LE STEAM[illegible]
Partira de M[illegible] du dépôt [illegible] Elysées:
Les Mardis, à [illegible]
Les Jeudis, [illegible]
Les Samedis [illegible]
Pour [illegible]
Les Lundis [illegible]
Les Mercredis [illegible]
Les Vendredis [illegible]
Si l'eau et [illegible]
Tous les Diman[illegible]
Fret reçu tous [illegible] de fer Louisville [illegible] Girod.
W. G.[illegible]
30avril—

COMPAG[illegible]
Entre N[illegible]
Et entre [illegible]
Egypte, via [illegible]
1re classe [illegible]
Les magnifiques [illegible] partiront comme [illegible]
LA BOURGOGNE
LA GASCOGNE
LA CHAMPAG[illegible]
Prix du [illegible]
Vin compr[illegible]
Première cabine [illegible] et au dessus, Deuxième classe [illegible]
Entrepont, $24 [illegible] fleur comprenant [illegible]
Billets, aller et [illegible]
EMMA[illegible]

CROMWELL [illegible]
POUR NEW Y[illegible]
NEW ORLEANS [illegible]
KNICKERBOCKER [illegible]
HUDSON...... [illegible]
Partiront de leur [illegible] rue Toulouse: [illegible]
Assurance de [illegible]
Taux et Connais[illegible]
Ces steamers [illegible]
Pour fret ou [illegible]
4 mai—1 an

L'AB[illegible]
Nouvell[illegible]
JOURNAL [illegible]
EDITION H[illegible]
PAR [illegible]
SAMED[illegible]
Contenant [illegible] publiées [illegible] dans l'éditi[illegible]
L'EDITION H[illegible]
Réunissant en [illegible] toutes les [illegible] semaine, [illegible] d'abonnés [illegible]
BUREAUX [illegible]
No 73 Rue [illegible]
ENTRE CONTI [illegible]

FEUIL[illegible]
No 16 [illegible]
La Rein[illegible]
PAUL D'A[illegible]
PREMIE[illegible]
LE M[illegible]

UN COUP [illegible]

Un banc était à [illegible] baronne, qui venait [illegible] quel état de [illegible] était la jeune femme [illegible] des précautions [illegible]. Elle s'assit à ses [illegible] discrétion, Sybil se [illegible]—D'abord, ma [illegible] Pauline, j'ai bien [illegible] toi.... Mais il [illegible] j'ai été, je suis [illegible] rensei!.... Puis tout de suite [illegible] dine le temps de [illegible] tinua: —J'ai été folle [illegible] ceux qui m'ont fait [illegible] m'ont rendu un bien [illegible] Elle recommença à [illegible] Nadine blottie [illegible] répétant toujours: —Marraine, [illegible] que n'étais-je là [illegible]